

Aussi me paraît-il superflu de rappeler aux personnes réunies ici que l'Unesco occupe une position unique au sein des institutions spécialisées du système des Nations Unies, unique en ce sens qu'elle consacre la plupart de ses activités à un secteur qui intéresse au premier chef les gouvernements provinciaux. Je veux parler, bien sûr, de l'éducation. Bien que l'Article VII de l'Acte constitutif de l'Unesco ne mentionne pas explicitement le cas particulier des Etats fédéraux qui en sont membres, la Commission canadienne pour l'Unesco a jugé bon, il y a déjà quelque temps, d'admettre un représentant du Conseil canadien des ministres de l'Education à titre de membre permanent de la Commission et de son Comité exécutif. Il me semble essentiel que le Canada, en collaborant avec une organisation d'envergure internationale comme l'Unesco, retire le plus d'avantages possible de l'apport actif de ses citoyens et organisations qui sont à même d'apporter une contribution positive. Je suis donc rassuré et encouragé par les dispositions qui ont déjà été prises à l'égard du CCME.

Toutefois, nous savons tous très bien que l'intérêt des gouvernements provinciaux pour les travaux de l'Unesco ne se limite pas au domaine de l'éducation. J'ai la nette impression qu'on assiste, depuis quelques années, à un éveil significatif de l'intérêt manifesté par les provinces en général, et par trois ou quatre d'entre elles en particulier, pour un nombre grandissant d'activités de l'Unesco. Personnellement je m'en réjouis, tout en étant conscient, comme vous, des nouvelles contraintes que cela risque d'imposer à notre appareil administratif en cette période de restrictions. Mon Ministère est sûrement prêt à s'acquitter de sa tâche pour favoriser la participation de tous les gouvernements provinciaux qui croient pouvoir contribuer aux activités de l'Unesco et aux fins qu'elle poursuit, ou en bénéficier.

Au fil des ans, le Canada a généreusement aidé les programmes de l'Organisation: dans le domaine scientifique, mentionnons la Décennie hydrologique internationale, l'Homme et la Biosphère et la Commission océanographique intergouvernementale; dans le domaine de l'éducation, le Canada appuie les initiatives de l'Unesco en matière de révision des programmes d'études, de formation des enseignants et d'application de la science au développement; dans le domaine de la culture enfin, il participe à des études comparatives ainsi qu'à des échanges d'idées, de personnes, de pièces de musée, d'échantillons pour la recherche, de volumes et de publications. De plus, le Canada participe activement aux efforts de clarification de concepts et d'élaboration de saines pratiques internationales dans des secteurs tels que les droits de l'homme, l'accès à l'éducation, la coopération culturelle et la libre circulation des publications.